



RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL

Séance Plénière le 16 octobre 2007
Avis relatif aux

« ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR L'AGRICULTURE REGIONALE »

Rapporteur : Monsieur Francis HENNEBERT

Adopté par 73 voix « pour », 1 voix « contre », 14 abstentions

Mise en place en juillet 1962, la Politique agricole commune a évolué au fil du temps. D'abord incitative pour développer la production, elle a largement atteint ses objectifs sur ce point.

A partir de 1992 un changement d'orientation de la PAC a permis d'optimiser les productions en minimisant leurs impacts sur l'environnement.

La dernière réforme de 2003 a encore renforcé cette orientation environnementale et rurale. De fait, de nombreux outils de régulation des marchés ont été abolis ou limités. L'agriculture régionale subit ou profite de ces évolutions. Ce contexte changeant et la grande complexité réglementaire en vigueur compliquent la tâche de l'exploitant agricole. Par ailleurs, afin d'améliorer qualitativement ses productions, l'entreprise agricole est souvent confrontée à de lourds investissements uniquement rentables sur le long terme. De mieux en mieux formés, les agriculteurs sont malgré tout de moins en moins nombreux. Ils sont pourtant les principaux acteurs des territoires et, de ce fait, parties prenantes de tous les projets de développement ruraux.

La question foncière vient par ailleurs renforcer la complexité de la situation. Les SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), en collaboration avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) et en lien avec les territoires, essayent de réguler la pression sur les terres agricoles.

Les préconisations

L'importance et la diversité du secteur agricole et agro-alimentaire dans la région Nord-Pas de Calais justifient que le CESR émette quelques pistes de réflexion relatives à ce que sont les enjeux et perspectives de l'agriculture régionale.

Quelles que soient les productions animales ou végétales, il convient de poursuivre la mise en œuvre des conditions techniques, économiques, environnementales et humaines d'une production durable.

Pour ce qui concerne les céréales, compte tenu de la demande croissante sur le plan mondial, la productivité respectueuse de l'environnement doit rester à l'ordre du jour.

Le conseil régional accompagne dans la mesure de ses moyens, et souvent de façon pertinente, notre agriculture régionale ; il convient toutefois de prendre en compte les nouvelles évolutions possibles constatées par le groupe de travail.

Etant donné ce préalable, le CESR formule les préconisations suivantes :

° L'implication des différents acteurs :

Il faut **encourager l'organisation entre les différents acteurs**, qu'il s'agisse des investissements, de l'organisation du travail ou de la mise en marché. Il faut également **poursuivre le travail sur les aspects sociaux, la formation, l'agriculture de groupe, les groupements d'employeurs et l'accompagnement des entreprises après installation**. Il semble important de **repérer les structures efficaces sur le terrain et de les soutenir** pour le travail qu'elles y font.

Par ailleurs, dans ces projets territoriaux, il convient que **les pouvoirs publics veillent à la qualité du lien entre les acteurs du territoire pour une meilleure efficacité.**

L'un des enjeux est de **créer les conditions de la structuration des Groupements d'Action Locale (GAL) qui coordonneront la mise en œuvre des projets du territoire.** Ces GAL sont indispensables pour mettre en œuvre la démarche LEADER et les 5,42 millions d'euros mis à disposition dans ce sens par le FEADER, soit 12% du montant total de FEADER de la programmation 2007 - 2013.

A plus long terme, il s'agit de **créer les conditions d'un nouveau mode de fonctionnement entre les différents acteurs du territoire et d'une nouvelle gouvernance.**

L'implication des agriculteurs dans les projets territoriaux doit aussi se faire dans le cadre du Schéma régional de développement économique (SRDE), dans le but de proposer et de participer à des projets à visée professionnelle ou rurale. Dans le premier cas, on pourra envisager la mise en place d'un outil nécessaire à l'échelle du territoire local, à l'instar de la fromagerie de Maroilles ; dans le second on pourra viser des équipements collectifs tels les plates-formes de compostage permettant de traiter et valoriser les déchets végétaux et les effluents d'élevage.

Il semble également important d'**encourager le regroupement et la massification de l'offre** pour limiter les positions dominantes de la grande distribution.

° **Pour ce qui concerne les aspects frontaliers**, il conviendrait de

- **poursuivre l'harmonisation des produits homologués et interdits pour un usage phytosanitaire ou vétérinaire donné**, afin de limiter les distorsions de concurrence (particulièrement vrai dans le domaine du légume)
- **définir avec les mêmes règles sanitaires de part et d'autre de la frontière une zone transfrontalière incluant les outils d'abattage et de transformation nécessaires en cas de crise.** Il pourrait être envisagé de travailler dans le cadre du district européen nouvellement défini autour du littoral et de la métropole.

° **Le développement des filières :**

L'un des axes d'action consiste aussi à **développer des filières avec un label de qualité**, en y intégrant l'ensemble des acteurs quelles que soient leurs tailles. Ces filières permettent en outre d'accroître l'emploi local et de commercialiser les produits via des circuits courts (vente directe, marchés locaux). Dans ce contexte, **l'émergence d'une marque régionale collective est un atout important pour la (re)conquête du marché domestique de plus de 4 millions de consommateurs.**

De même, **il y a urgence à encourager la filière agriculture biologique** afin de pouvoir satisfaire la demande des consommateurs de notre région. Là encore, un travail important de communication doit être entrepris pour éviter l'opposition de deux modes de production, une complémentarité entre les producteurs étant souhaitable. Le but étant de produire une alimentation compétitive et de qualité.

Il semble également important de **structurer une démarche export en maillant les réseaux existants, et en développant l'usage de l'intelligence économique.** Cette démarche n'intéresse d'ailleurs pas seulement le secteur agroalimentaire !

La création d'un centre technique régional dédié à l'alimentaire et l'agroalimentaire, avec pour mission de coordonner et de dynamiser l'ensemble des initiatives prises au niveau régionale, est la bienvenue.

De même, la structuration de filières non alimentaires permet de varier les débouchés et d'accéder à de nouveaux marchés. Matière première renouvelable, limitation des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi valorisation de productions obtenues sur des sols devenus impropres à la production alimentaire en sont les enjeux. Dans ce cadre, l'émergence d'un pôle d'excellence régional sur les agro ressources est la bienvenue et doit être soutenue.

Le Conseil régional pourrait **inciter les agriculteurs ou leurs organisations professionnelles à développer davantage l'agriculture raisonnée** créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement ce qui permettrait de réconcilier les producteurs et les consommateurs.

° Le développement de la recherche et de l'innovation :

Pour faire face à la diminution du nombre de molécules phytosanitaires utilisables suite au réexamen de leur nocivité (REACH), **la recherche et l'innovation doivent être développées sur notre territoire afin d'améliorer nos connaissances de nouvelles pratiques** lesquelles pourraient concilier compétitivité de nos produits et environnement .

Compte tenu de la présence dans notre région d'un pôle semences végétales de premier ordre, d'un leader au niveau mondial de la génétique animale (Gènes Diffusion) et de laboratoires de pointe en terme de génétique humaine et d'avancées thérapeutiques (ex. Institut Pasteur de Lille), pourquoi ne pas **envisager la mise en œuvre d'un pôle de compétences axé sur la génétique en région Nord Pas de Calais ?**

° L'agriculture au cœur de l'économie comme des paysages

En termes de préconisation, la visite par les membres du groupe de travail de l'Institut de Genech, a permis de constater **l'exemplarité du système de formation dans le domaine agricole**. Aussi y a-t-il sûrement des pistes à trouver en termes de formation et à s'inspirer de ce qui se pratique dans l'enseignement agricole.

Il conviendrait également de **développer l'aide à l'emploi salarié et la création de groupements d'employeurs**, afin de limiter les effets de distorsions de certains coûts de main d'œuvre avec de nouveaux pays européens.

En collaboration avec la profession agricole et avec les moyens du Conseil régional, l'un des enjeux pour l'avenir est d'**accentuer la communication et l'éducation envers les consommateurs** afin de promouvoir les savoirs faire de nos territoires.

La **réhabilitation des Contrats durables Régionaux** (Conseil Régional et Chambre Régionale d'Agriculture) mériterait par ailleurs d'être envisagée.

Il conviendrait aussi d'**éviter l'empilement de mesures « agro-environnementales », européennes, françaises et régionales**. Trouver une simplification pour plus d'efficacité et choisir des thèmes en accord avec la profession agricole permettraient d'éviter une perte de compétitivité de nos entreprises agricoles et agro-alimentaires, contribueraient à donner aux jeunes l'envie d'entreprendre et apporteraient à l'agriculture du sang neuf.

De plus, concernant la ruralité, il serait intéressant que le conseil régional **encourage davantage la diversification de l'agriculture en terme de tourisme à la ferme**, (gîtes ruraux, ferme auberge et pédagogique), il faudrait également **aider les petits commerces ruraux à se maintenir plutôt que de tenter de ressusciter des commerces fermés**.

De même, il faudrait **accompagner de manière pertinente l'intégration des bâtiments agricoles dans nos paysages** sans en freiner le développement économique.

Dans le même esprit de pérennisation de l'existant, **les agriculteurs pourraient être mieux aidés pour l'entretien des paysages** (haies, etc) dont ils sont majoritairement détenteurs.

Autre suggestion, la mise en place et l'accompagnement dans nos campagnes **d'une véritable charte du Conseil agricole** dotée d'une certification et d'un agrément du Conseil des entreprises coopératives ou privées évoluant dans ces métiers.

° L'importance de la question foncière

Il devient urgent de mettre en œuvre une politique durable de gestion des hectares agricoles (halte à la braderie). Les politiques de rénovation urbaine, par leur effet de recyclage de sols déjà utilisés, vont dans ce sens. Mais il faut aujourd'hui aller plus loin en tenant compte, pour l'implantation des nouveaux aménagements, de la qualité agronomique des sols au lieu de raisonner systématiquement en termes de distance la plus courte (ex : positionnement d'une zone d'activité par rapport à un accès à l'autoroute). Dans ce sens il est évident que la profession agricole doit être mieux entendue lors de l'élaboration des SCOT et des PLU servant de base au développement foncier futur d'un territoire. C'est une grande préoccupation du monde agricole notamment des jeunes agriculteurs mais aussi des habitants de ces zones rurales.

Pour ce qui concerne les « grands sites » capables d'accueillir de grands projets internationalement reconnus, une étude a rappelé leur rareté. Aussi convient-il de ne pas les utiliser pour une consommation de sols « habituelle » et, en particulier, de ne pas les « lotir » en petites parcelles.

Pour ce qui concerne la gestion des terres non agricoles, il conviendrait de **limiter au mieux les défauts d'entretien**, lesquels se répercutent sur les terres agricoles, entraînant des impacts financiers et environnementaux préjudiciables à l'agriculture.

Une autorité régionale, devrait être constituée en collaboration avec l'EPF et de la SAFER, en matière de foncier pour éviter la concurrence et permettre le cadrage des différentes communautés de communes et d'agglomérations afin de rationaliser la consommation des terres agricoles. En particulier, les opérations de recyclage foncier sont à encourager, qu'il s'agisse de friches industrielles ou de rénovation urbaine.



Séance Plénière du CESR du 16 octobre 2007
Position de vote du groupe CFDT
sur l'avis « Les enjeux et les perspectives pour l'agriculture régionale »

La CFDT tient à exprimer sa satisfaction au rapporteur, Francis HENNEBERT, pour avoir animé, avec compétence et convivialité le groupe de travail et pour la qualité de son rapport.

Le projet d'avis s'inscrit dans un contexte qui lui donne une grande actualité : redéfinition de la PAC, « Grenelle » de l'environnement, rapport régional d'orientation agricole.

La CFDT soutient l'idée d'un dialogue organisé entre la profession et l'ensemble de la société civile sur un système d'agriculture durable qui pourrait être aidé à la condition d'être contractualisé.

La CFDT considère le développement rural comme un enjeu important de l'aménagement du territoire. Ce développement rural implique fortement l'agriculture et ils doivent y trouver toute leur place. La maîtrise du foncier est au cœur de ces préoccupations d'aménagement.

La CFDT souligne son attachement au respect de la biodiversité, à la protection de l'eau et de l'environnement, à la qualité des paysages qui sont des biens publics. C'est dire qu'une remise en cause d'un système de production faisant la part belle aux pesticides et autres intrants, de l'extension des labours est nécessaire pour parler d'agriculture durable.

L'organisation des marchés vers l'exportation, le recours aux cultures de bio-carburants appellent de la part de la CFDT des réserves. La CFDT souhaite plutôt une organisation fondée sur des projets territoriaux d'agriculture durable soutenue par une charte paysagère.

La CFDT souhaite que l'aide à l'agriculture biologique devienne une priorité plutôt que de poursuivre les financements d'un système fondé sur la seule productivité.

Il y a des convergences sur l'identification des chantiers, il y a quelques divergences et matière à discussion sur les perspectives à envisager.

Sous cette réserve, la CFDT souscrit à l'avis.

CESR : Séance Plénière du 16 octobre 2007 à ARRAS

**Explication de vote du groupe UNSA sur l'avis
« Enjeux et perspectives pour l'agriculture régionale »**

L'agriculture régionale en quarante ans a subi sa révolution « industrielle ». D'une exploitation agricole familiale utilisatrice de main d'œuvre, nous sommes passés à de véritables entreprises agricoles où les jeunes dirigeants sont des techniciens souvent diplômés de l'enseignement supérieur et où malheureusement les salariés sont peu présents.

De 12% de la population active régionale, dans les années 80, l'agriculture en représente un peu moins de 4% aujourd'hui. Cette évolution rapide est le résultat de politiques européennes et mondiales qui ont conduit à de véritables régulations mais qui ont abouti également à certaines dérives et ont créé de grandes distorsions entre les différents types d'agriculture.

En quarante ans, nous sommes passés d'une agriculture productiviste à une agriculture plus raisonnée mais du chemin reste encore à parcourir pour avoir une agriculture complètement respectueuse de son environnement et bonne gestionnaire des paysages ; une agriculture ancrée dans le territoire et produisant des produits de qualité ou traçabilité et sécurité alimentaire sont les normes.

L'avis donne des pistes intéressantes pour un développement durable de notre agriculture régionale.

Développer la recherche, l'innovation, former tout au long de la vie, sont les bases pour conquérir de nouveaux marchés avec des produits transformés dans notre région, apportant ainsi de la valeur ajoutée.

Mieux coordonner les politiques agricoles et celles des territoires, simplifier les procédures, diversifier les activités sont essentielles pour que l'agriculteur soit un acteur dans son territoire, pour qu'il préserve notre environnement et garantisse ainsi la qualité et la richesse de nos paysages ruraux.

Aussi, l'UNSA votera cet avis.